Estimation frais obligatoires							Estimation frais facultatifs	
CLASSE	Somme	Photocopies et Syllabi	Activités culturelles	Module d'accueil	Excursions, visites et activités en lien avec le projet pédagoqique	Manuels d'exercices et de pratique	Matières premières et produits utilisés pour les cours de cuisine et d'expression artistique et acquis à l'élève au terme du cours	Achats groupés de livres et manuels scolaires
1D	120	110	4				6	
2D	90	76	4	4			6	
3 PS	280	114	4	10	18	8	126	
3 PV	135	107	4	13	5		6	
3 SE	220	90	4	10	30	20	6	60
3 TQ	270	80	4	10	12	8	106	50
4 PP* - 4 AF*	275	110	4	5	25		101	30
4 PV	190	115	4	20	45		6	
4 SE	230	75	4	20	35	30	6	60
4 AGE** - 4 NG**	285	82	4	20	25	8	96	50
5 AF	270	98	4		25	18	125	
5 AGE	145	88	4		12	15	6	20
5 NG	175	110	4		5	10	6	40
5 PP	200	110	4	50	20	10	6	
5 PP disp.	125	50	4	50	5	10	6	
5 PV	125	90	4	20	5		6	
5 SE	150	86	4	20	15			25
5 SP	170	119	4	20	15			12
6 AF	300	99	4	40	27		110	20
6 AGE	170	105	4	10	25		6	20
6 NG	215	85	4	40	30		6	50
6 P P	130	95	4		5		6	20
6 PP disp	80	45	4		5		6	20
6 PV	145	100	4	20	15		6	
6 SE	155	66	4	20	40			25
6 SP	175	71	4	20	55			25
7AS	130	86	4		12			28
7 AS disp	125	53	4	40				28
7 PGE	115	91	4	20				
7 PP	165	62	4		25	10	36	28
7 PP disp	110	35	4		7		36	28
7 PP S	135	75	4		20		36	
7 AMS	85	64	4	15	2			
7AMS disp	55	38		15	2			

* anciennement 4PS
** anciennement 4TQ

Chênée, juin 2023

Estimation des frais scolaires 2023-2024

Chers parents, chers élèves majeurs,
Une nouvelle année scolaire commence. Nous vous la souhaitons riche d'expériences positives et de réussites.
Suivant les dispositions de l'article 100 du Décret du 24 juillet 1997 (voir au verso), vous trouverez ci-contre une estimation des frais pour l'année et la section de votre enfant.
Vous recevrez des factures (décomptes périodiques) avec les détails des frais scolaires en novembre/décembre, février/mars et mai/juin.
Des rappels de paiement seront également envoyés si les factures restent impayées.
Si, en fin d'année scolaire le décompte indique un solde en faveur de l'école, celui-ci devra être payé pour le 30 juin 2024.
Si par contre, le dernier décompte indique un solde en faveur de l'élève, les parents ou les élèves majeurs peuvent en demander le remboursement. Celui-ci sera exécuté dans les meilleurs délais.
Si le remboursement n'est pas demandé, le montant en votre faveur sera automatiquement reporté à l'année scolaire suivante.
Tout retard de paiement occasionnera des intérêts de retard de 4% l'an et une clause pénale de minimum de 50 eur.
Si malgré les rappels, les paiements restent en souffrance, le dossier est transmis à un huissier ou à une société de recouvrement pour récupération.
Cependant, en cas de difficultés, n'hésitez pas à prendre contact avec l'Economat pour trouver un arrangement permettant d'échelonner au mieux les paiements et de régulariser la situation.
Les livres et manuels scolaires sont obligatoires pour pouvoir participer aux cours. Cependant, l'école ne peut vous imposer leur achat par son intermédiaire. L'école vous propose de participer aux achats groupés de façon à bénéficier d'éventuelles réductions obtenues par elle. S'il n'entre pas dans vos intentions de participer aux achats groupés, ces livres et manuels scolaires seront mis à disposition via un système de location. Le matériel loué qui ne serait pas rentré à l'école ou serait rentré abîmé sera facturé en conséquence.
Pour les activités culturelles, les visites et excursions en lien avec le projet pédagogique, seules les absences couvertes par un certificat médical pourront être prises en considération et non portées en compte.